



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

8 septembre 2026 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 8 septembre 2026, à 20 h.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Chantal Paquet, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Est absent :

M. Jacques Loiselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

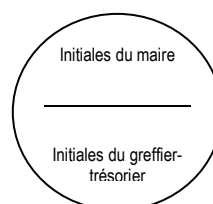
183-09-26 Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Dépôt — Liste d'embauche des employés;
- Projet de réaménagement du Parc des Clubs — Suspension de l'application des dommages-intérêts pour retard.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026.
6. Administration :
 - 6.1 Addenda au bail de location du local 002 de l'hôtel de ville de Ville-Marie conclu entre la Ville et le Cercle de Fermières de Ville-Marie;
 - 6.2 Convention d'attribution du titre de village-relais de la Ville de Ville-Marie.



7. Sécurité publique :
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du *Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre*;
 - 7.2 Appui à la MRC de Témiscamingue — Financement des projets de coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie.
8. Transport
9. Hygiène du milieu
10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Avis de motion et dépôt du *Règlement n° 632 concernant les nuisances*;
 - 10.2 Accès au Programme de supplément au loyer (PSL) — Projet de logements sociaux Second Souffle – Groupe IMAGE.
11. Urbanisme et développement du territoire :
 - 11.1 Avis de motion et dépôt du *Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l'abattage des arbres*.
12. Loisirs et culture :
 - 12.1 Avis de motion et dépôt du *Règlement n° 629 sur la tarification de l'aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)*.
13. Divers :
 - 13.1 Dépôt — Liste d'embauche des employés;
 - 13.2 Projet de réaménagement du Parc des Clubs — Suspension de l'application des dommages-intérêts pour retard.
14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Un groupe de citoyens du chemin de l'Érablière vient pour obtenir des réponses sur le *Règlement n° 627 sur le versement d'une compensation financière pour l'entretien des chemins des privés ouvert au public*.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

184-09-26

5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6. ADMINISTRATION

185-09-26 6.1 Addenda au bail de location du local 002 de l’hôtel de ville de Ville-Marie conclu entre la Ville et le Cercle de Fermières de Ville-Marie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie, représentée par son maire, M. Sébastien Lebel, ainsi que son directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire, M. Guillaume Gonzalez, de même que le Cercle de Fermières de Ville-Marie, représenté par sa présidente, Mme Hélène Gauthier, ont signé, le 15 avril 2026, le bail de location pour le local 002 de l’hôtel de ville de Ville-Marie par le Cercle de Fermières pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent conclure une entente d’échange de services relativement à l’entretien de la cuisine communautaire située au sous-sol de l’hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU’UN projet d’addenda a été rédigé et déposé aux membres du Conseil pour consultation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil estiment que le projet d’addenda est juste et conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’APPROUVER l’addenda au bail de location du local 002 de l’hôtel de ville de Ville-Marie conclu entre la Ville et le Cercle de Fermières de Ville-Marie.

D’AUTORISER le maire, M. Sébastien Lebel, ainsi que le directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire, M. Guillaume Gonzalez, à signer l’entente pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

186-09-26 6.2 Convention d’attribution du titre de village-relais de la Ville de Ville-Marie

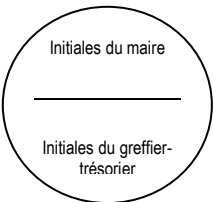
CONSIDÉRANT QUE le programme de reconnaissance des villages-relais comprend une charte de qualité, les engagements du village-relais et les modalités de sa gestion;

CONSIDÉRANT QUE des engagements ont été pris par la Ville de Ville-Marie dans son dossier de candidature;

CONSIDÉRANT l’avis favorable du comité des villages-relais du Québec émis le 28 août 2026 à la suite de l’étude du dossier de candidature et l’approbation de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :



DE PRENDRE acte de la préparation de la convention d’attribution de l’appellation village-relais à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Ville-Marie.

DE DÉSIGNER M. Guillaume Gonzalez, directeur des Communications, de la Culture et de la Vie communautaire et/ou M. Sébastien Lebel, maire, comme signataires de cette convention.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

187-09-26 7.1 Avis de motion et dépôt du Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre

M. Jonathan Morin, conseiller, donne avis de motion de l’adoption, lors d’une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 631 concernant le maintien de la paix, de la sécurité et du bon ordre*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

188-09-26 7.2 Appui à la MRC de Témiscamingue — Financement des projets de coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a adopté, lors de sa séance du 19 août 2026, la résolution n° 08-26-239 concernant le financement des projets de coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 – *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue un levier important pour soutenir les municipalités et les MRC dans la mise en commun de services, de ressources et d’expertises;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de coopération intermunicipale sont nombreux et grandissants dans plusieurs domaines d’activité municipale, notamment l’administration, le greffe, la comptabilité, les ressources humaines, l’urbanisme, les travaux publics, les technologies de l’information, l’environnement et la gestion des infrastructures;

CONSIDÉRANT QU’une part importante des sommes disponibles au volet 4 du FRR a été consacrée, au cours des derniers appels de projets, à des initiatives liées à la sécurité incendie, réduisant ainsi les sommes disponibles pour répondre aux autres besoins de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de coopération, de mutualisation et de regroupement en matière de sécurité incendie sont nécessaires afin d’assurer la sécurité de la population, la pérennité des services et une utilisation efficiente des ressources municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches doivent pouvoir bénéficier d’un financement gouvernemental distinct et adéquat, sans compromettre les sommes

Initiales du maire

Initiales du greffier-trésorier

actuellement disponibles pour les autres initiatives de coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’APPUYER la résolution n° 08-26-239 de la MRC de Témiscamingue portant sur le financement des projets de coopération intermunicipale en matière de sécurité incendie.

D’APPUYER la demande visant la mise en place d’une enveloppe financière distincte, spécifique, récurrente et additionnelle destinée à soutenir les municipalités et les MRC dans leurs démarches de coopération intermunicipale, de mutualisation et de regroupement en matière de sécurité incendie.

D’APPUYER le Conseil de la MRC de Témiscamingue dans sa demande que cette nouvelle enveloppe soit constituée de nouveaux crédits gouvernementaux et qu’elle ne soit financée, en tout ou en partie, par une réduction, un transfert ou une réaffectation des sommes actuellement consacrées au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

D’APPUYER le Conseil de la MRC de Témiscamingue dans sa demande au ministère des Affaires municipales de maintenir intégralement le niveau de financement actuellement disponible au volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, afin de soutenir les besoins importants et croissants de coopération intermunicipale dans l’ensemble des champs de compétence municipale.

D’APPUYER le principe voulant que les municipalités et les MRC puissent compter sur deux leviers financiers complémentaires, soit un premier consacré à la coopération intermunicipale de façon générale et un second spécifiquement consacré à la coopération et au regroupement en matière de sécurité incendie; cette demande reprend directement l’orientation formulée par le conseil de la MRC.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Témiscamingue, au ministre des Affaires municipales, au ministre de la Sécurité intérieure ainsi qu’à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.



10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

189-09-26

10.1 Avis de motion et dépôt du Règlement n° 632 concernant les nuisances

M. Claude Bergeron, conseiller, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 632 concernant les nuisances*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-09-26

10.2 Accès au Programme de supplément au loyer (PSL) — Projet de logements sociaux Second Souffle – Groupe IMAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie souhaite favoriser l'accès à des logements abordables pour les ménages à faible revenu, conformément à son plan stratégique et à ses orientations en matière d'inclusion sociale et de développement de l'offre de logements sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'appuyer les organismes locaux œuvrant en logement social auprès d'une clientèle en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue sollicite la collaboration de la Ville de Ville-Marie, ainsi que de l'Office d'habitation du secteur centre témiscamien dans le cadre de la consolidation de son projet de logements sociaux Second Souffle;

CONSIDÉRANT QUE le service Second Souffle du Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue offre actuellement cinq (5) logements à prix modique, accompagnés d'un suivi psychosocial structuré, et qu'il permet aux participants de stabiliser leur situation, de développer leur autonomie et de concrétiser un projet de vie;

CONSIDÉRANT QUE le service Second Souffle du Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue ne bénéficie pas encore pleinement des programmes de soutien au logement social disponibles, ce qui limite certaines possibilités d'optimisation et de développement à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue sollicite la collaboration de la Ville afin de reconnaître le projet Second Souffle comme une initiative structurante en habitation sur le territoire en permettant l'accès du projet au programme de supplément au loyer (PSL), afin de permettre aux participants de bénéficier de loyers adaptés à leur capacité financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RECONNAÎTRE le projet Second Souffle du Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue comme une initiative structurante en habitation sur le territoire.



D’APPUYER l’accès du projet au programme de supplément au loyer (PSL), afin de permettre aux participants de bénéficier de loyers adaptés à leur capacité financière.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

191-09-26 11.1 Avis de motion et dépôt du Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l’abattage des arbres

Mme Chantal Paquet, conseillère, donne avis de motion de l’adoption, lors d’une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 630 relatif à la protection, à la plantation et à l’abattage des arbres*.

Elle dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

192-09-26 12.1 Avis de motion et dépôt du Règlement n° 629 sur la tarification de l’aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)

M. Jonathan Morin, conseiller, donne avis de motion de l’adoption, lors d’une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 629 sur la tarification de l’aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027)*.

Il dépose également un projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. DIVERS

193-09-26 13.1 Dépôt — Liste d’embauche des employés

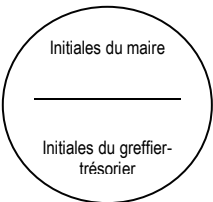
Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose la liste des personnes nouvellement embauchées.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

194-09-26 13.2 Projet de réaménagement du Parc des Clubs — Suspension de l’application des dommages-intérêts pour retard

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a octroyé un contrat pour les travaux d’aménagement du terrain de baseball et du Parc des Clubs à la compagnie 9120-3901 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l’article 9, *Dommages-intérêts pour retard*, du devis prévoit une diminution du montant total dû à l’Entrepreneur de 500 \$ par jour civil de retard pour chaque jour de retard dans l’achèvement des travaux après les dates prévues;



CONSIDÉRANT QUE la date prévue pour la livraison du terrain de baseball était le 25 mai 2026 et que la date prévue pour la fin des travaux du parc était le 17 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE des travaux et correctifs demeurent à compléter au terrain de baseball, notamment le remplacement de certaines plaques de tourbe, l'entretien du terrain et les essais des lumières;

CONSIDÉRANT QUE des travaux demeurent également à compléter au parc, notamment le réensemencement des zones dénudées, l'entretien du terrain et certains correctifs de nivellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite faire preuve de souplesse dans l'application des dommages-intérêts pour retard, notamment afin de tenir compte de la fin de la saison de baseball et des conditions nécessaires à la réalisation des travaux de réensemencement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de suspendre l'application des dommages-intérêts pour retard relativement au terrain de baseball à compter du 6 septembre 2026, et ce, bien que certains travaux et correctifs demeurent à compléter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge également opportun de suspendre l'application des dommages-intérêts pour retard relativement au parc à compter du 28 septembre 2026, afin de permettre la réalisation des travaux de réensemencement et la reprise du gazon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE SUSPENDRE, à compter du 6 septembre 2026, l'application des dommages-intérêts pour retard prévus au contrat relativement aux travaux du terrain de baseball, et ce, jusqu'au 15 mai 2027 inclusivement.

DE SUSPENDRE, à compter du 28 septembre 2026, l'application des dommages-intérêts pour retard prévus au contrat relativement aux travaux du Parc des Clubs, et ce, jusqu'au 15 mai 2027 inclusivement.

DE MAINTENIR, à compter du 16 mai 2027, l'application des dommages-intérêts pour retard relativement au terrain de baseball et au parc des Clubs, et ce, jusqu'à la réception provisoire des travaux.

DE PRÉCISER que la présente résolution constitue une mesure exceptionnelle de suspension de l'application des dommages-intérêts pour retard et ne constitue pas une modification des obligations contractuelles de l'Entrepreneur ni une renonciation générale de la Ville à ses droits et recours prévus au contrat.

D'AUTORISER la directrice générale à donner les directives nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

195-09-26

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 21 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Sébastien Lebel
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.